

La Direction de l'inspection et de la commercialisation s'occupe de l'application de la Loi et du Règlement sur l'inspection du poisson du Nouveau-Brunswick. Pour éviter un double emploi de personnel, elle a conclu des ententes avec le ministère fédéral des Pêches et des Océans concernant l'inspection à l'usine. Elle encourage l'expansion et la modernisation des usines de conditionnement du poisson ainsi que l'implantation de nouvelles usines. Elle exécute un programme de développement des produits en vue d'accroître la valeur ajoutée de la prise. Un autre programme vise à promouvoir la consommation de poisson dans la province. Le Secteur de la commercialisation étudie les marchés existants et éventuels, en collaboration avec d'autres organismes publics. Il fournit des renseignements sur le marché aux producteurs, acheteurs, courtiers et grossistes.

La Direction de la recherche et du développement s'occupe de la mise en valeur des ressources aquatiques et de l'élaboration d'une nouvelle technologie des pêches. On peut mentionner les domaines d'activité suivants: évaluation des ressources, utilisation des ressources, développement de l'aquaculture, protection de l'environnement aquatique, développement de la flotte de pêche, recherche sur la conception et la construction des navires, mise au point de nouvelles méthodes de pêche, et modernisation des procédés de manutention à bord des navires de pêche. La Direction collabore également avec le ministère fédéral des Pêches et des Océans.

La Direction de la formation offre une formation technique aux pêcheurs et aux employés des usines, ainsi qu'aux cadres et au personnel de surveillance. Durant l'année scolaire 1977-78, 167 pêcheurs ont reçu une formation à son école de pêche à Caraquet, dans le nord-est du Nouveau-Brunswick. Le Centre de formation sur les techniques d'intervention d'urgence en mer comporte une réplique à deux étages d'un navire de pêche qui sert à l'enseignement des techniques de lutte contre l'incendie; un bâtiment distinct contient des salles de classe pour améliorer la formation.

La Commission des prêts aux pêcheurs du Nouveau-Brunswick, créée en 1946, a accordé 3,969 prêts aux pêcheurs de la province pour une valeur totale de \$67.7 millions. La Direction de l'aide financière et technique est régie par la Loi et le Règlement sur le développement des pêches, qui sont entrés en vigueur le 1<sup>er</sup> mars 1978 et qui ont remplacé la Loi sur les prêts aux pêcheurs.

La Direction examine et étudie les demandes d'aide financière et soumet des recommandations à la Commission de développement des pêches du Nouveau-Brunswick. La Commission soumet des recommandations concernant les demandes d'aide financière au ministre, qui peut accorder des prêts directs jusqu'à concurrence de \$25,000. Lorsqu'il s'agit de montants plus élevés et de prêts à fonds perdus, de prêts garantis et de subventions, il faut obtenir l'autorisation du lieutenant-gouverneur en conseil. Cet argent aide à moderniser et développer la flotte de pêche et l'industrie de la pêche du Nouveau-Brunswick, construire des navires de pêche modernes et des installations pour l'aquaculture, financer des réparations d'envergure et acheter des moteurs et du matériel pour les pêcheurs. La Direction inspecte et évalue les navires de pêche de seconde main et surveille la construction des nouveaux navires.

Les prêts sont remboursables sur une période de deux à 25 ans, suivant le genre dont il s'agit. Dans le cas des grands chalutiers en acier la période maximale est de 25 ans; dans le cas de ceux en bois, elle est de 20 ans. Les nouveaux navires construits pour les pêcheurs et pour les entreprises de conditionnement du poisson sont financés pour la plupart par le ministère provincial des Pêches.

La pêche sportive contribue sensiblement à l'économie de la province. La renommée mondiale de grandes rivières comme la Miramichi, la Restigouche et la Saint-Jean, où abonde le superbe gibier de pêche qu'est le saumon de l'Atlantique, attire chaque année des milliers de touristes. Dans la Miramichi et ses tributaires seulement, les pêcheurs à la ligne capturent jusqu'à 50,000 saumons par an. Beaucoup d'autres espèces sont aussi recherchées par les amateurs du Nouveau-Brunswick et d'ailleurs, qui viennent pêcher dans les centaines de cours d'eau et de lacs de la province. La pêche sportive au thon est devenue une activité intéressante pour les touristes dans le nord-est du Nouveau-Brunswick.